

CAP du 27 juin 2016

Demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel 2016 Quand tout se décide à une consonne près...

Parmi les subtilités et les coïncidences de la langue française, il en est une qui semble sciemment utilisée par les directions : jouer sur les mots et cela, à une lettre près parfois ! Mais ce qui est grave, c'est que cette différence phonétique qui pourrait en apparence sembler minime s'avère en réalité gigantesque au regard de ses conséquences !

Tel fut le cas lors des CAPL du 27 juin dernier consacrées aux recours en révision de comptes rendus d'évaluation au cours desquelles notre directeur départemental s'est prêté à cet exercice avec délectation. Mais à quelle subtilité faisons-nous donc référence ? Quel est donc ce mot de la langue française qui change totalement de sens si l'on en modifie une seule lettre ?

En fait il s'agit plus précisément de la déclinaison des deux verbes « pouvoir » et « vouloir », lesquels dans les actes de notre directeur, se transforment en « je **Peux** » ou « je **Veux** ».

C'est donc en jouant sur ces deux consonnes « P » et « V » que le sort des agents ayant formulé un recours s'est décidé.

En résumé, vous l'aurez compris, alors que notre directeur avait le « pouvoir » de satisfaire la légitime requête des agents, il ne l'a pas « voulu » !

Ainsi, dans les faits, en catégorie C, deux agents ayant formulé un recours au niveau du tableau synoptique et des appréciations, ont vu leur demande satisfaite en partie seulement alors qu'il aurait été possible de leur accorder bien plus.

Même attitude en catégorie B où un agent bien que jugé excellent n'a obtenu qu'une réduction d'un mois alors qu'une réduction de deux mois aurait pu lui être attribuée, la réserve correspondante existant et n'ayant pas été utilisée. Quant au second recours en catégorie B, alors que l'agent demandait la modification de son appréciation générale, le directeur, pour semer le trouble, a proposé de n'en retenir que la moitié.

En catégorie A, ce procédé a même été poussé à l'extrême, puisque sur trois dossiers de recours, un seul a obtenu (et très partiellement) satisfaction, avec la modification d'un seul mot dans les appréciations. Précisons que la réserve en mois n'a pas été utilisée alors que les trois agents sollicitaient une réduction d'avancement.

Dernier point qui fâche, alors que notre syndicat avait demandé que la CAP n° 1 ne se tienne qu'en septembre en raison d'un recours non encore parvenu (souci que tous les recours soient traités équitablement le même jour), le directeur s'y est opposé et a imposé unilatéralement son choix. Là encore, je « peux » mais je ne « veux » pas !

Bien évidemment, à chacune de ces CAP, nos représentants ont voté contre les propositions de l'administration au motif que la totalité des demandes des agents n'étaient pas satisfaites. De même, ils ont déploré que les réserves en mois n'aient pas été utilisées, ce qui représente un pur gâchis.

Pour Solidaires Finances publiques, le sentiment qui se dégage de ces CAP, c'est une intransigeance affirmée du directeur alors qu'il avait la possibilité de se montrer clément. En outre, un autre message subliminal s'en est dégagé : « il est inutile de faire des recours, vous n'obtiendrez rien ou que quelques miettes ». N'est-ce pas là, une tendance répandue dans l'esprit élitiste de nos directeurs qui pensent que pour obtenir des bonifications, il ne faut pas seulement faire excellemment son travail, mais en faire encore plus et toujours plus ?

Déclaration Liminaire des élus de Solidaires Finances Publiques 25

Depuis plus de 10 ans, la DGFIP paye un lourd tribut à la crise économique. En matière d'emploi, près de 35000 emplois supprimés, des suppressions de services qui s'accroissent au fil du temps et de l'humeur de chaque Directeur Général. Le message du 19 mai du Directeur Général intitulé « Les lignes directrices de la DGFIP » en est la plus parfaite illustration.

A ces suppressions, viennent s'ajouter les vacances d'emplois passées sous silence qui rendent impossible l'exécution de nos missions et dégradent de manière inacceptable le service public rendu aux usagers. Afin de combler ces vacances d'emplois Solidaires Finances Publiques demande l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C. Pour Solidaires Finances Publiques, cette casse de la DGFIP doit cesser immédiatement.

Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois et qu'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux soit rapidement mis en œuvre.

La volonté de destruction des services publics, se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR). Sur le terrain, fusion de structures, suppressions de trésoreries, regroupements en pôles se succèdent sans relâche et notre département, sous votre action, se montre exemplaire en la matière. Tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'usager du service public, contraint à échanger avec l'e-administration même si il n'a pas d'équipement informatique ou s'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue.
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Solidaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives.

Aujourd'hui, les agents n'en peuvent plus, cela ne peut plus continuer ainsi. Des mouvements sociaux voient le jour dans le réseau. Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est qu'une première étape, ces mouvements vont s'amplifier, et ce n'est pas le dernier message du Directeur Général qui va calmer les choses, bien au contraire.

A tout cela viennent s'ajouter les pistes explorées par la Direction Générale concernant le nouvel entretien professionnel. L'entretien d'évaluation ne serait plus annuel mais triennal et un tiers seulement des agents participeraient à celui-ci chaque année.

Le nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté serait encadré. Parmi les agents qui participeront à l'évaluation triennale, seulement 25% d'entre eux pourraient bénéficier de cette réduction d'ancienneté (contre 70% aujourd'hui). La réduction d'ancienneté accordée aux bénéficiaires pourrait être de 8 mois.

Si ces principes venaient à s'appliquer, le mérite, notion subjective qui mène à l'arbitraire et remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, serait l'élément moteur de la carrière des agents de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets du 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008, et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire. Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique au contraire une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté et la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux, voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, il ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Solidaires Finances Publiques exige également que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées. Nous rappelons que vous devez nous communiquer les dotations mises en réserve avant les travaux de la CAP.

Les élus n'acceptent pas que pour la campagne 2016 (gestion 2015) de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de dotation capital mois participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents. Solidaires Finances Publiques attend de cette CAPL un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution des réductions d'ancienneté demandées par les agents et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 25 élus en CAPL n° 1, 2 et 3